

Les nouveaux délais de communication des archives publiques peuvent se résumer ainsi :

	Délais antérieurs	Nouveaux délais
Régime de principe	30 ans	IMMEDIATEMENT COMMUNICABLE
- Délibérations du gouvernement - Relations extérieures - Monnaie et crédit public - Secret industriel et commercial - Recherches des infractions fiscales et douanières	30 ans	25 ans
- Secret de la Défense nationale - Intérêts fondamentaux de l'Etat en matière de politique extérieure - Sûreté de l'Etat - Sécurité publique	60 ans	50 ans
- Protection de la vie privée	60 ans	50 ans
- Document portant un jugement de valeur ou une appréciation sur une personne physique	60 ans	50 ans
- Statistiques (cas général)	30 ans	25 ans
- Statistiques collectées par des questionnaires portant sur des faits et comportements privés (dont recensements de population)	100 ans Sans dérogation possible	75 ans Dérogation possible
- Enregistrement	100 ans	50 ans
- Enquêtes de police judiciaire et dossiers des juridictions	100 ans	75 ans
- Etat civil : registres de naissances et de mariages	100 ans	75 ans
- Etat civil : décès	-	Immédiatement communicable
- Etat civil : tables décennales	100 ans	Immédiatement communicable
- Minutes et répertoires des notaires	100 ans	75 ans
- Enquêtes de police judiciaire et dossiers des juridictions en matière d'agressions sexuelles	100 ans	100 ans
- Documents qui se rapportent aux mineurs (vie privée, dossiers judiciaires, minutes et répertoires de notaires)	Pas de régime particulier (application des autres délais)	100 ans
- Dossier de personnel	120 ans après la naissance	50 ans (document portant un jugement de valeur)
- Sécurité des personnes (agents spéciaux, agents de renseignement)	Pas de régime particulier (application des autres délais)	100 ans
- Secret médical	150 ans après la naissance	25 ans après le décès ou 120 ans après la naissance
- Archives dont la divulgation pourrait permettre de concevoir, de fabriquer, d'utiliser ou de localiser des armes de destruction massive (nucléaires, biologiques, chimiques ou bactériologiques)	Pas de régime particulier (application du délai lié à la typologie du document)	Incommunicable